

PRÉSENTATION GÉNÉRALE¹

DESCRIPTION

LE CADRE

L'atelier « Boutique Brin d'audace » se situe en ville de Vevey. L'ensemble des activités s'effectue sur ce site. Huit postes de travail sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 600%. L'encadrement est réalisé par deux professionnels pour un équivalent de 140%.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier sont responsables de la gestion de la boutique « Brin d'audace ». Dans cette boutique, les articles faits main de la marque Brin d'audace sont vendus, tels que des sacs et trousse en cuir, des colliers et des bracelets ainsi que divers objets de décoration.

Les travailleurs participent à l'ensemble des tâches permettant le bon fonctionnement de l'atelier : vente, entretien, planification et gestion des temps de pause. Ils sont parfois amenés à effectuer certains achats pour l'atelier, ce qui implique de se déplacer seul en ville.

Les travailleurs participent également aux travaux de fabrication des articles vendus, en particulier des trousse. Ils effectuent des travaux de couture en point de sellier et de la couture à la machine à coudre.

¹ Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Focus sur les 5 tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

- **Contrôle du fond de caisse :** Chaque jour avant l'ouverture de la boutique, les travailleurs contrôlent le fond de caisse.
- **Ouverture et clôture de la caisse :** A l'ouverture et la fermeture de la boutique, les travailleurs allument/éteignent la caisse correctement.
- **Couture sur cuir à la main :** Les travailleurs réalisent des travaux de couture selon la méthode du point sellier, régulière et avec une tension adéquate.
- **Couture sur tissu à la machine à coudre :** Les travailleurs réalisent des travaux de couture à la machine en respectant les règles de sécurité pour produire des articles en tissu.
- **Entretien de la boutique et des espaces communs :** Les travailleurs nettoient la boutique et les espaces communs.

Certaines tâches s'effectuent assis au bureau, d'autres s'exécutent debout en position statique. Les travailleurs sont amenés à se déplacer régulièrement.

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

La boutique se situe au centre-ville de Vevey à 100m de la gare. Elle est composée de 2 étages, le rez-de-chaussée pour la vente et le 1^{er} pour la confection des articles. Les locaux ne sont pas adaptés pour des personnes en chaise roulante. L'environnement de travail est calme. Chaque travailleur possède son propre poste de travail.

LE MATERIEL EMPLOYE

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler des outils et des machines professionnelles, tels que :

- une caisse enregistreuse
- des aiguilles
- des ciseaux
- une machine à coudre
- du matériel de ménage (machine à laver, fer à repasser, sèche-linge)

LES ADAPTATIONS PROPOSEES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées pour chacun et plusieurs aménagements peuvent être proposés.

Par exemple :

- un cahier rappelant la séquence des étapes de la tâche à effectuer
- des fiches de travail rédigées en langage facile à lire et à comprendre pour les travaux de couture, le comptage du fond de caisse et les procédures de vente
- des tutoriels vidéo pour la réalisation de certaines tâches

Des aménagements ergonomiques, comme des tables et chaises réglables, des marchepieds et des lampes de travail sont également proposés pour assurer le confort des travailleurs.

L'HABILLEMENT

Les travailleurs de l'atelier sont en contact direct et régulier avec la clientèle, de ce fait une attention particulière doit être portée à la présentation.

Les MSP définissent avec chacun les tenues qui sont adaptées et peuvent, si nécessaire, accompagner les travailleurs pour faire des achats de vêtements.

EXIGENCES

LE RYTHME DE TRAVAIL

Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail afin de garantir la bonne gestion de la boutique. Néanmoins, il est adapté aux capacités et compétences du travailleur.

LES NORMES D'HYGIENE

Le respect des normes d'hygiène est une exigence forte de l'atelier. La propreté, une bonne hygiène des mains, une coiffure soignée, des habits propres sont des éléments essentiels pour la vente.

LES NORMES DE SECURITE

L'utilisation des outils et des machines requiert une certaine vigilance et une formation adaptée. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité.

LES HORAIRE ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes de 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00 en semaine et de 11h00-16h00 les samedis (ouverture un samedi par mois). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

LES HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00 du lundi au vendredi et de 11h00 à 16h00 les samedis. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100%, Il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Les travailleurs signent un contrat de rétribution. Il précise la rémunération horaire et mensuelle. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le responsable d'atelier concerné.

RÉFÉRENTIEL MÉTIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenties et apprentis à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offre de formation professionnelle certifiante. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formation continue dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement.

Polyvalents, les travailleurs de la boutique effectuent de nombreuses tâches. Les référentiels « gestionnaire du commerce de détail », « artisan du cuir » et « créateur de vêtements » sont représentés.

DESCRIPTION²

Le gestionnaire du commerce de détail s'occupe de la gestion du magasin. Il arrange de manière attractive les articles vendus et conseille la clientèle. Les tâches qui leur sont attribuées varient selon les lieux de travail.

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 8 décembre 2004³ le certificat fédéral de capacité de gestionnaire en commerce de détail s'effectue sur une durée de 3 ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur le français, l'économie, la connaissance du commerce de détail. Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent plusieurs domaines.

² Référence : Gestionnaire du commerce de détail (CFC). <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=135>

³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050141/index.html>

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Contact avec la clientèle :

- a. Accueillir les clients, les conseiller sur les produits et les prestations correspondant à leur besoin et à leur budget
- b. Expliquer les caractéristiques à respecter lors de l'utilisation de la marchandise (mise en service pour le matériel électronique, mode de lavage des vêtements, etc.)
- c. Etablir les documents de vente (garantie, quittance, assurance) et renseigner sur le service après-vente
- d. Rabais et enregistrer la vente pour la gestion du stock
- e. Gérer les réclamations (panne, défaut, erreur de livraison) et proposer une solution appropriée

Gestion et présentation des produits :

- a. Enregistrer les livraisons, déballer avec soin la marchandise, trier et recycler les emballages
- b. Etiqueter les produits, puis les ranger dans les dépôts et en présenter une partie de manière attractive dans les rayons
- c. Veiller à la qualité des produits présentés (date de péremption, gestion de la chaîne du froid, etc.)
- d. Anticiper les ruptures de stock et proposer des ventes spéciales lorsque la marchandise peine à trouver preneur
- e. Participer aux inventaires et contribuer à la bonne tenue de la comptabilité

DESCRIPTION⁴

L'artisan du cuir (CFC) confectionne divers articles en cuir à l'aide d'outils et de machines appropriés. Les articles fabriqués peuvent être divers et dépendent du domaine choisi. Ce métier requiert de bonnes habiletés manuelles ainsi que des capacités d'organisation et de planification.

⁴ Référence : artisan du cuir (CFC). <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 5 mai 2011⁵, la formation professionnelle initiale d'artisan du cuir CFC dure 3 ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur la planification des étapes de travail, le respect des dispositions en matière de sécurité, l'utilisation et l'entretien des outils et des machines ainsi que la création (choix, traitement et entretien du cuir).

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Planification des étapes de travail selon les besoins du marché et des clients :

- a. Tenir compte des développements et des tendances du marché, respecter la responsabilité du fait des produits et la protection des marques
- b. Conseiller la clientèle de manière professionnelle
- c. Elaborer des esquisses en fonction de la commande et établir des plans à l'échelle
- d. Planifier et documenter des processus de travail

Choix, traitement et entretien du cuir :

- a. Choisir, traiter et entretenir du cuir en fonction de la commande
- b. Choisir, traiter et entretenir des textiles conformément à la commande
- c. Choisir et traiter des matériaux spécifiques en fonction de la commande

Utilisation des machines et des outils :

- a. Utiliser et entretenir des outils en toute sécurité et de manière professionnelle
- b. Utiliser et entretenir des machines en toute sécurité et de manière professionnelle

Respect des dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et d'écologie :

- a. Respecter les dispositions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de prévention des accidents
- b. Observer les dispositions en matière de protection de l'environnement
- c. Respecter les dispositions en matière de protection des animaux et des espèces

⁵ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20111300/index.html>

DESCRIPTION⁶

Le créateur ou la créatrice de vêtements CFC réalise ou modifie toutes sortes de vêtements en tissu, en fourrure ou en cuir, ainsi que des chapeaux. Il coupe, coud et repasse des vêtements pour dames et pour hommes, des habits de travail ou des couvre-chefs. Il crée des pièces uniques sur mesure ou destinées à la production de collections, conseille les clients sur le choix des matériaux et tient compte des tendances de la mode.

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 1 novembre 2013⁷, le certificat fédéral de capacité (CFC) créateur ou la créatrice de vêtements s'effectue sur une durée de 3 ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur le développement et la création de modèles, la confection de vêtements, la garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Développement et création de modèles :

- a. Analyser et documenter les souhaits individuels des clients
- b. Développer et créer les modèles individuels
- c. Créer un patron individuel

Confection de vêtements :

- a. Installer le poste de travail et préparer les travaux
- b. Couper les matériaux
- c. Renforcer et thermocoller les matériaux coupés
- d. Assembler les parties coupées
- e. Repasser et repasser en forme des
- f. Confectionner des vêtements et contrôler la qualité

⁶ Référence créateur de vêtement CFC : <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=1038>

⁷ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2013/784/fr>

Garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement :

- a. Garantir la sécurité au travail et la protection de la santé
- b. Garantir la protection de l'environnement

POUR PLUS DE PRÉCISIONS

- Ordonnance du SEFRI :
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050141/index.html>
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2011/489/fr>
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2013/784/fr>
- Site orientation.ch : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=135>
- Site orientation.ch : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1495>
- Site orientation.ch : <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=1038>

DESCRIPTION



La boutique « Brin d'Audace » est située en ville de Vevey.



Les travailleurs s'occupent de la boutique.

Les travailleurs accueillent et conseillent les clients.



Les travailleurs fabriquent les articles vendus, ils font des travaux de couture.

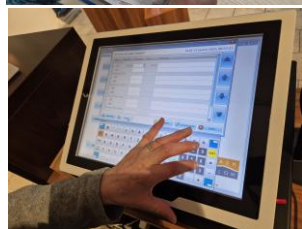
LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les cinq tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier.



Contrôle du fond de caisse

Chaque jour avant l'ouverture de la boutique, les travailleurs contrôlent le fond de caisse.



Ouverture et clôture de la caisse

A l'ouverture et la fermeture de la boutique, les travailleurs allument/éteignent la caisse correctement.



Entretien de la boutique et des espaces communs

Les travailleurs nettoient la boutique et les espaces communs.



Couture sur tissu à la machine à coudre

Les travailleurs réalisent des travaux de couture à la machine en respectant les règles de sécurité pour produire des articles en tissu.



Couture sur cuir à la main de deux pièces de cuir

Les travailleurs réalisent le point de sellier à la main entre 2 pièces de cuir à l'aide de la pince de sellier ou sans la pince.

	Rythme Les travailleurs doivent respecter un certain rythme de travail pour que les clients puissent être conseillés et servis rapidement. Mais le rythme de travail est adapté à chaque travailleur.
---	--

	Normes d'hygiène Les travailleurs doivent respecter de nombreuses normes d'hygiène. Les travailleurs doivent être propres lorsqu'ils arrivent à l'atelier.
	Normes de sécurité Les travailleurs doivent faire attention à certains outils, par exemple quand ils font de la couture. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL



Les travailleurs travaillent à l'intérieur.



Les travailleurs travaillent quelques fois assis.



Les travailleurs travaillent quelques fois debout.

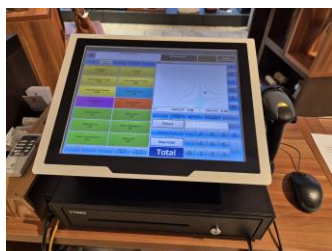


Les travailleurs sont souvent en mouvement.



Les travailleurs doivent porter des habits propres et adaptés pour servir les clients.

LE MATÉRIEL SOUVENT UTILISÉ



Une caisse enregistreuse



Des aiguilles



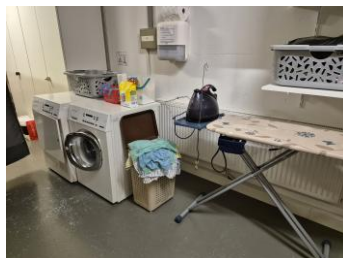
Des ciseaux



Un briquet



Une machine à coudre



Du matériel de ménage (machine à laver, fer à repasser, sèche-linge)

HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00 13h30-17h00
Mardi	08h30 – 12h00 13h30-17h00
Mercredi	08h30 – 12h00 13h30-17h00
Jeudi	08h30 – 12h00 13h30-17h00
Vendredi	08h30 – 12h00 13h30-17h00
Samedi	11h-16h (tournus)



2 semaines de vacances fixes en été

4 semaines de vacances libres au prorata du contrat et de l'organisation dans l'équipe

RÉSUMÉ

Le plus de l'atelier

- Atelier en ville
- Contact régulier avec la clientèle

Le plus du travail

- Varié
- Individuel

Le plus du travailleur

- Compétences relationnelles
- Compétences en motricité fine
- Compétences en numératie
- Compétences en littératie